



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022/104

L'an deux mille vingt deux et le vingt-neuf septembre à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme DUROUDIER, 1^{er} Adjoint.

Étaient présents : Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Cécile PEREIRA, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Monsieur Erald GAST, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Franck FAREZ, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Denis BERTONE, Madame Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Raymond MIQUEL, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Monsieur Corrado RANGHELLA Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Joëlle DANNEY, Monsieur Olivier CANIPEL.

Procurations de vote :

Monsieur Marc SANCHEZ donne procuration à Madame Cécile PEREIRA

Madame Béatrice BERTRAND donne procuration à Monsieur Jackie ROY

Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Madame Valérie GUARINOS donne procuration à Madame Fatiha ZERAOULA

Madame Pierrette FORGET BARBERA donne procuration à Monsieur Corrado RANGHELLA

Madame Christine MARECHAL donne procuration à Monsieur Raymond MIQUEL

Étaient absents excusés : Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA Pascale DOMECH, Madame Sylvia GUERRERO et Monsieur Olivier AMANS.

Était absente : Madame Marie PHILLIPPON

Secrétaire de séance : Monsieur Raymond MIQUEL

Date de convocation : 22 septembre 2022

Objet : Décisions municipales prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation.

- 2022/097 PA01 Achat d'un camion benne pour les services techniques.
- 2022/098 Virement de crédits budget principal.
- 2022/099 Droit de préemption acquisition immobilière 22 T rue Jean Jaurès.
- 2022/100 Avenant n°1 au Lot 6 Peinture Sol souple du marché PA042021 Travaux d'aménagement de bureaux pour la police municipale, de sanitaires et de salles de réunion.
- 2022/101 Signature d'une convention de mise à disposition de la piscine du Pays de Mirepoix pour l'école Lamartine.
- 2022/102 Virement de crédits budget principal.

Du n° 2022/081 au n° 2022/096 délibérations du conseil municipal du 21 juillet 2022,

Monsieur le maire rappelle la délibération n°2020/155 en date du 29 octobre 2020, par laquelle le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat d'un certain nombre de ses compétences, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il indique que dans ce cadre il convient de lui donner acte des décisions municipales numérotées 2022/097, 2022/098, 2022/099, 2022/100, 2022/101, 2022/102 dont l'objet est le suivant :

- 2022/097 PA01 Achat d'un camion benne pour les services techniques.
- 2022/098 Virement de crédits budget principal.
- 2022/099 Droit de préemption acquisition immobilière 22 T rue Jean Jaurès.
- 2022/100 Avenant n°1 au Lot 6 Peinture Sol souple du marché PA042021 Travaux d'aménagement de bureaux pour la police municipale, de sanitaires et de salles de réunion,

- 2022/101 Signature d'une convention de mise à disposition de la piscine du Pays de Mirepoix pour l'école Lamartine.
- 2022/102 Virement de crédits budget principal.

Ainsi que les délibérations n° 2022/081 au n° 2022/096 délibérations du conseil municipal du 21 juillet 2022.

Puis, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Oùï l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Prend acte à la majorité des suffrages exprimés (24 voix POUR)

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire des décisions municipales numérotées : 2022/097, 2022/098, 2022/099, 2022/100, 2022/101, 2022/102 qu'il a pris dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Municipal par délibération n°2020/155 en date du 29 octobre 2020, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **RAPPELLE** que les actes numérotés 2022/081 à 2022/096 concernent les délibérations du Conseil Municipal du 21 juillet 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Secrétaire de Séance
Raymond MIQUEL



Le Maire
Marc SANCHEZ

Pour le Maire :
DUROUDIER Jérôme
Premier Adjoint

